

# REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

## *La restauration scolaire*

Le service de restauration est un service offert aux familles pour les enfants scolarisés.

Une attitude correcte est attendue pendant tout le temps de demi-pension: que ce soit en récréation, au moment d'entrer ou de sortir du restaurant, et pendant le temps du repas.

Les élèves sont invités à jouer dans la cour en attendant leur heure de passage au restaurant.

Les élèves n'ont pas le droit de franchir les lignes blanches tracées au sol, autour des garde corps de Siloé, afin de ne pas perturber les cours.

L'environnement général et plus particulièrement les espaces verts doivent être respectés.

Les jeux de ballon, avec ballon en mousse uniquement, y sont autorisés, mais avec prudence. Ils ne doivent pas être source de conflit ni de gêne. Les élèves ont le droit de récupérer les ballons tombés à Siloé entre 12h30 et 13h10 uniquement, afin de ne pas déranger les cours, ou auprès des assistants d'éducation en fonction de la disponibilité de ces derniers.

En cas de problème, les ballons peuvent être confisqués. Ces derniers sont interdits en cas de pluie.

En cas d'intempérie, les élèves sont invités à aller sous le préau ; les parapluies sont interdits pour des raisons de sécurité.

Etant donné le nombre important d'élèves demi-pensionnaires, il est souvent demandé un peu de patience aux élèves avant de pouvoir rentrer dans le restaurant scolaire. L'ordre de passage est établi, afin que chaque niveau mange chacun une fois sur le même créneau horaire (début, milieu ou fin de service) dans la mesure du possible.

Les élèves doivent se ranger *calmement, sans se bousculer*, lorsque leur tour est arrivé. La descente au restaurant par l'escalier doit être prudente. Les ballons doivent être déposés dans le rangement prévu à cet effet sous la verrière, et repris après le déjeuner.

Il est strictement interdit de jouer avec la nourriture. Les élèves doivent veiller à garder les tables propres, en mangeant sur leur plateau et en le débarrassant en fin de repas.

La nourriture ne doit pas être sortie du restaurant ; et aucune denrée ou boisson ne doit être introduit dans l'Institut, sauf en cas d'autorisation spécifique délivrée par la direction.

Chaque élève doit présenter sa carte de cantine au moment du passage au point de contrôle informatique. Les oublis de cartes ralentissent inévitablement le flux. Un oubli de carte est excusé, un second est toléré, mais un troisième est sanctionné par une heure de retenue.

En cas de perte ou de détérioration de la carte de cantine, celle-ci doit être immédiatement rachetée auprès des cadres éducatifs. Son coût est de 5 euros.

Un comportement respectueux envers le personnel de restauration et d'encadrement est de rigueur.

En cas de comportement tout à fait intolérable, un élève pourra être exclu de la demi-pension.

## *La salle de travail*

Une salle de travail située à Siloé, en salle Emeraude est ouverte aux élèves pendant le temps de la demi-pension afin que les élèves aient un lieu de travail calme et propice à la réalisation des travaux et tâches demandés par l'équipe pédagogique et éducative.

Cette salle offre des créneaux horaires d'accueil cumulables : 11h35-12h00, 12h00-12h30, 12h30-13h10, 13h10-13h30, 13h30-14h00.

Elle est surveillée par un assistant d'éducation qui veille à ce que les élèves soient placés dans de bonnes conditions de travail.

Par conséquent, les élèves ont des devoirs de respect:

Respect des personnes : L'attitude générale doit être correcte, conforme au règlement intérieur.

Respect des horaires : tout comme pour les cours, les élèves doivent s'y rendre aux heures prévues, au moment où un assistant d'éducation les invitera à s'y rendre après s'être rangés au niveau du début de la rampe de descente à Siloé.

Respect des locaux et du matériel : aucune dégradation ne peut être tolérée, et il n'est pas autorisé d'y apporter de la nourriture. Les papiers et découpages doivent être ramassés en fin d'heure et mis à la poubelle. Les élèves doivent ranger leur chaise avant de quitter la salle.

Respect du travail de chacun : les élèves doivent prévoir un travail ou de la lecture, et respecter le travail des autres. Le travail en groupe ne peut être toléré que si l'effectif le permet et si les échanges se font en chuchotant. Le silence est la condition d'une bonne concentration, pour des réalisations de qualité.

### **La salle de jeux**

Une salle de jeux est ouverte à Siloé. Les élèves peuvent s'y rendre et emprunter les jeux mis à disposition. Des jeux collectifs sont proposés. Ils doivent se pratiquer dans le respect des uns et des autres dans une atmosphère agréable. En cas de dégradation de jeux, les utilisateurs devront les remplacer à leurs frais. Un registre des utilisateurs sera tenu à jour par l'assistant d'éducation qui surveille la salle.

Cette salle offre des créneaux horaires d'accueil cumulables : 11h35-12h00, 12h00-12h30, 12h30-13h10, 13h10-13h30, 13h30-14h00.

### ***Dépôts des sacs des élèves demi-pensionnaires***

Les élèves demi-pensionnaires sont invités à laisser leurs sacs dans leurs salles de cours si celles-ci restent inoccupées pendant le temps de la demi-pension et s'ils retournent dans cette même salle après le repas.

En cas de changement de salle, les sacs doivent être déposés dans le local à sacs. Les élèves souhaitant travailler au CDI ou en salle de travail sont invités à déposer leurs sacs dans ces lieux.

**Signatures de l'élève et de ses parents, précédées de la mention : lu et approuvé**